



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 7 août 2017 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 32, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère, Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers, Denis Charette, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Daniel Forget.

Le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, est aussi présent.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Guylaine Giroux, trésorière, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 32.

268/07-08-17

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par le greffier, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 juillet 2017

#### **Période de questions du public**

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. PIIA 2017-40019 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (311, rue L'Annonciation Nord)
2. PIIA 2017-40020 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (156, rue L'Annonciation Nord)
3. PIIA 2017-40021 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (687, rue L'Annonciation Sud)
4. Accord de la Ville – Nouveau chemin projeté entre la continuité du chemin du Lac-McCaskill et le matricule 1664-82-6050

#### **C AVIS DE MOTION**

1. Avis de motion – Règlement numéro 298 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal

#### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

1. Adoption du Règlement numéro 286 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres numéro 2017-04 – Travaux de rénovation à la salle Sainte-Véronique – Octroi de contrat – Modification de la résolution numéro 259/19-07-17
2. Appel d'offres numéro 2017-06 – Fourniture d'un camion diesel neuf 6 roues avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve 4 saisons – Octroi de contrat
3. Recherche en eau souterraine en vue de l'alimentation en eau potable et conception des ouvrages – Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour la préparation de documents d'appel d'offres
4. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour le remplacement de certains foyers au camping municipal
5. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour le remplacement de tables à pique-nique au camping municipal
6. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour la réparation et la réfection d'une partie du toit de la salle commune du camping municipal

### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2017
2. Adoption de la Politique de remboursement – Service des loisirs et de la culture
3. Adoption des règles d'utilisation du camping municipal pour la saison 2018
4. Embauche d'un officier en bâtiment

### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **H TRAVAUX PUBLICS**

### **I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

### **J DIVERS**

1. Demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité, d'Emploi et Développement social Canada, visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la salle Sainte-Véronique – Modification de la résolution numéro 315/11-07-16
2. Demande d'appui de l'organisme « Info-Excavation » pour l'adoption d'une loi provinciale pour la prévention des dommages aux infrastructures souterraines
3. Poursuite des activités de la Caravane de l'environnement – Demande de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement
4. Demande de subvention à Tricentris – Programme « Amélioration de la performance »

Période de questions du public

### **K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

269/07-08-17

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

270/07-08-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 JUILLET 2017**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 juillet 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits, incluant les modifications apportées par le greffier aux résolutions numéro 260/19-07-17 et 266/19-07-17, le tout tel que spécifié à la présente résolution;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve le remplacement, à la résolution numéro 260/19-07-17, du paragraphe suivant :

« D'octroyer le contrat à la compagnie « Climat-Control SB inc. » pour le reconditionnement du compresseur numéro 1 au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), pour un montant total de 8 896,14 \$ plus les taxes applicables (montant de 9 339,83 \$ incluant les taxes), le tout faisant suite à leur offre de services datée du 30 mai 2017. »

par le paragraphe suivant :

« D'octroyer le contrat à la compagnie « Climat-Control SB inc. » pour le reconditionnement du compresseur numéro 1 au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), pour un montant total de 9 460,26 \$ plus les taxes applicables (montant de 9 932,09 \$ incluant les taxes), le tout faisant suite à leur offre de services datée du 5 avril 2017. ».

Que le conseil municipal approuve le remplacement, à la résolution numéro 266/19-07-17, du paragraphe suivant :

« D'autoriser l'achat de panneaux de signalisation pour les véhicules hors route devant être installés sur la rue L'Annonciation, au montant maximum de 1 700 \$ plus les taxes applicables (montant net de 1 784,79 \$). »

par le paragraphe suivant :

« D'autoriser l'achat de panneaux de signalisation pour les véhicules hors route devant être installés sur la rue L'Annonciation Nord et Sud auprès de la compagnie « Martech Signalisation inc. », au montant de 1 811 \$ plus les taxes applicables (montant net de 1 901,32 \$). ».

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 juillet 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier, et tel que modifié précédemment.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

**NOTE :** *M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance à 20 h 08.*



No de résolution  
ou annotation

271/07-08-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

### URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### PIIA 2017-40019 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 311, rue L'Annonciation Nord, soit sur une partie du lot 86 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, étant identifiée par le matricule numéro 9942-40-1154;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à refaire les balcons, le revêtement extérieur, recouvrir le muret de pierre en bois de cèdre et de modifier le contour des fenêtres de couleur gris « charcoal » du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire désire redonner un peu de lustre à la propriété;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment, soit :

- l'objectif 5 : préserver le caractère patrimonial et multifonctionnel du milieu vis-à-vis de toute modification d'une construction, d'intérêt patrimonial ou non, en fonction des critères édictés au règlement;
- l'objectif 6 : favoriser des matériaux de revêtement et des couleurs à l'image des bâtiments environnants en respectant les critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-42/17.08.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 août 2017, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande avec des conditions et des recommandations;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant à refaire les balcons, le revêtement extérieur, recouvrir le muret de pierre en bois de cèdre et de modifier le contour des fenêtres de couleur gris « charcoal » du bâtiment, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, avec les conditions suivantes :

- de conserver la cheminée apparente en brique rouge afin d'avoir un élément qui rejoint le bâtiment du coin de rue voisin et le bâtiment d'en face situé en diagonale également en brique rouge, de mettre en valeur et de refaire le chapeau de la cheminée;
- de privilégier l'apparence du bois naturel du balcon avant afin d'avoir un autre aspect qui ressort sur plusieurs bâtiments à proximité;
- de recouvrir entièrement la pierre apparente (muret) par un revêtement de bois de cèdre tel que mentionné, sur lequel le grain de bois serait apparent;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

et avec les recommandations suivantes :

- d'ajouter un petit toit en tôle de même couleur que celle repeinte et avec une même pente au-dessus du balcon refait afin d'ajouter un élément architectural qui apporterait une continuité avec les bâtiments avoisinants;
- de refaire les gouttières.

### ADOPTÉE

272/07-08-17

### PIIA 2017-40020 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 156, rue L'Annonciation Nord, soit sur partie du lot 78 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, étant identifiée par le matricule numéro 9941-49-5424;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau, du côté du parc linéaire *Le P'tit Train du Nord*, afin d'identifier le commerce « Patate de la Rouge »;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne sur poteau est de 2,64 mètres carrés, alors que la superficie maximale admissible est de 3 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-11 sont définies aux articles 8.18 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment, soit :

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville ou noyau villageois, en fonction des différents critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-43/17.08.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 août 2017, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande avec des conditions;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau du côté du parc linéaire *Le P'tit Train du Nord* afin d'identifier ledit commerce, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

- l'enseigne projetée le long du parc linéaire doit être modifiée afin de refléter l'une des deux (2) options jointes en annexe;
  1. structure portante à double poteau (voir annexe);
  2. structure portante en porte-à-faux (voir annexe);
- l'endos de l'enseigne doit obligatoirement être peint uniformément et préférablement de couleur noire;
- l'enseigne sur poteau actuellement non conforme et sans droit acquis (Pepsi), située sur la rue L'Annonciation Nord, doit être remplacée conformément à la réglementation applicable.

### ADOPTÉE

273/07-08-17

### PIIA 2017-40021 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 687, rue L'Annonciation Sud, soit sur une partie du lot 3 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, étant identifiée par le matricule numéro 9941-61-8555;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur la rénovation complète de l'extérieur d'un bâtiment inventorié au répertoire du patrimoine culturel du Québec, aussi connu comme la « maison Pagé »;

**CONSIDÉRANT** que les fenêtres à battants à grands carreaux seront changées pour des fenêtres à guillotine;

**CONSIDÉRANT** que l'extérieur en bois peint en blanc, pièce sur pièce, sera isolé par l'extérieur et revêtu d'un déclin de fibres pressées de couleur ambre d'automne;

**CONSIDÉRANT** que la tôle du toit, actuellement bleue, défraîchie et en mauvaise état, sera remplacée par une nouvelle tôle de couleur brun chêne;

**CONSIDÉRANT** que le projet de rénovation de tout l'extérieur du bâtiment est un changement majeur sur un bâtiment à caractère patrimonial et bien peu d'éléments seront conservés;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-13 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet ne respecte pas les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), soit :

- l'objectif 5 : préserver le caractère patrimonial et multifonctionnel du milieu vis-à-vis de toute modification d'une construction, d'intérêt patrimonial ou non, en fonction des critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-44/17.08.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 août 2017, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande avec des conditions et des recommandations;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant la rénovation complète de l'extérieur d'un bâtiment inventorié au répertoire du patrimoine culturel du Québec, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, avec les conditions suivantes :

- harmoniser les bâtiments accessoires en leur apportant des modifications de matériaux ou de couleur similaire au bâtiment principal rénové;
- le muret ainsi que le terrain situés devant la propriété doivent être valorisés et agencés aux travaux qui seront effectués;

et avec les recommandation suivantes :

- maintenir l'agencement de la couleur d'origine du bâtiment et opter pour une couleur de toit d'une teinte plus pâle afin de ne pas créer un effet comprimant;
- ajouter un carrelage décoratif dans les fenêtres.

### ADOPTÉE

274/07-08-17

#### **ACCORD DE LA VILLE – NOUVEAU CHEMIN PROJETÉ ENTRE LA CONTINUITÉ DU CHEMIN DU LAC-MCCASKILL ET LE MATRICULE 1664-82-6050**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville donne son accord au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation d'un chemin dans le parc régional du Réservoir-Kiamika entre le chemin forestier existant, qui est une continuité du chemin du Lac-McCaskill, et la propriété de la compagnie « Lauzon-Foresterie », lequel tracé est situé entre le lac Frasier et le lac Rouge.

Que le présent accord ne dispense pas son détenteur de son obligation d'obtenir tout permis ou toute autorisation exigible en vertu de toute loi ou tout règlement, notamment, l'obtention de tous les permis municipaux nécessaires.

Que l'emplacement exact du chemin projeté comprenant les plans d'ingénieur et autres doivent respecter la réglementation applicable.

### ADOPTÉE

**NOTE :** *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance à 20 h 14.*

Avis de motion

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 298 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL**

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 298 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté au conseil municipal par le greffier.



No de résolution  
ou annotation

275/07-08-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 286 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Lacasse lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2017, soit avant l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'avis de motion établie par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (projet de loi numéro 122);

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 286 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.

Que le règlement numéro 286 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 286 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture est reproduit au livre des règlements.**

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

276/07-08-17

#### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-04 – TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE – OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 259/19-07-17

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 259/19-07-17 adoptée lors de la séance d'ajournement du 19 juillet 2017 de façon à remplacer le paragraphe suivant :

« Que la dépense reliée au présent contrat soit prise à même :

- la subvention d'un montant de 50 000 \$ octroyée dans le cadre du Programme fédéral « Fonds pour l'accessibilité » par Emploi et Développement social Canada (EDSC);
- les fonds de la Ville pour le solde (soit un montant à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité et un montant à même le fonds de roulement de la Ville). »

par le paragraphe suivant :

« Que la dépense reliée au présent contrat soit prise à même :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

- la subvention d'un montant de 50 000 \$ octroyée dans le cadre du Programme fédéral « Fonds pour l'accessibilité » par Emploi et Développement social Canada (EDSC);
- le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant de 29 188,55 \$;
- le fonds de roulement de la Ville pour un montant de 25 000 \$, avec un terme de remboursement de cinq (5) ans. ».

### ADOPTÉE

277/07-08-17

### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-06 – FOURNITURE D'UN CAMION DIESEL NEUF 6 ROUES AVEC DES ÉQUIPEMENTS NEUFS DE DÉNEIGEMENT ET UNE BENNE NEUVE 4 SAISONS – OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2017-06 pour la fourniture d'un camion diesel neuf 6 roues avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve 4 saisons, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 août 2017 à 14 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission (prix forfaitaire) incluant la livraison et les taxes applicables (TPS et TVQ)	Montant total de la soumission (prix forfaitaire) avant les taxes applicables (TPS et TVQ)
Équipements Twin inc. Le 25 juillet 2017 à 10 h 53	269 235,15 \$ <b>(aurait dû être 310 337,07 \$)</b>	269 917,00 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier inc. Le 2 août 2017 à 13 h 32	244 499,81 \$	212 654,77 \$

**CONSIDÉRANT** l'étude et la vérification des deux (2) soumissions reçues effectuées par le greffier et le directeur du Service des travaux publics de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Camion Freightliner Mont-Laurier inc. »;

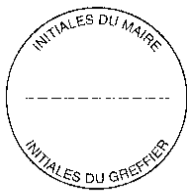
### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge adjudge le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion diesel neuf six (6) roues année 2017 de marque Freightliner modèle 108-SD avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve quatre (4) saisons et leur contenu, incluant l'installation desdits équipements neufs et de ladite benne neuve et leur contenu sur le camion neuf 2017, étant le plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Camion Freightliner Mont-Laurier inc. », pour un montant total de 244 499,81 \$ incluant les taxes applicables (212 654,77 \$ plus les taxes applicables), soit un coût net de 223 260,93 \$, le tout selon leur soumission datée du 2 août 2017.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 294 de la Ville par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

De décréter ce qui suit :

- que la fourniture, la livraison et l'acquisition du camion diesel neuf six (6) roues année 2017 de marque Freightliner modèle 108-SD, avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve quatre (4) saisons et leur contenu, soient effectuées conformément à l'avis de soumission, à tout l'appel d'offres numéro 2017-06 de la Ville datés du 30 juin 2017, incluant l'addenda numéro 1 daté du 13 juillet 2017, le tout selon la description des exigences et spécifications minimales énumérées aux « trois (3) devis techniques et à la formule de soumission ANNEXE A » de la Ville (soit au devis technique pour le camion diesel neuf 6 roues, au devis technique pour les équipements neufs de déneigement tel que modifié par l'addenda numéro 1 et au devis technique pour la benne neuve 4 saisons) joints audit appel d'offres numéro 2017-06, et selon les spécifications indiquées à « l'Annexe A formule de soumission » complétée par ladite compagnie « Camion Freightliner Mont-Laurier inc. » et aux documents annexés à celle-ci, lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduits;
- l'acquisition du camion diesel neuf six (6) roues année 2017 de marque Freightliner modèle 108-SD, avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve quatre (4) saisons et leur contenu.

D'autoriser que la dépense nette découlant de la présente résolution soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 294 de la Ville adopté le 5 juin 2017.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas le directeur général de la Ville, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

### ADOPTÉE

278/07-08-17

#### **RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE EN VUE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET CONCEPTION DES OUVRAGES – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « N. Sigouin Infra-Conseils », dans le cadre du projet d'implantation d'un site de prélèvement d'eau souterraine, pour notamment la préparation des documents nécessaires à un appel d'offres pour un mandat professionnel à une firme spécialisée pour la réalisation de relevés, de recherches en eau souterraine, des démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'une étude environnementale et la construction d'un puits, tel mandat pour un montant maximum de 7 195 \$ plus les taxes applicables (montant net de 7 553,85 \$), le tout selon l'offre de service datée du 4 août 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

### ADOPTÉE

279/07-08-17

#### **APPROPRIATION DU SUPPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR LE REMPLACEMENT DE CERTAINS FOYERS AU CAMPING MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé pour le remplacement de vingt (20) foyers au camping municipal à la compagnie « Centre de rénovation Sainte-Véronique inc. » au montant total de 6 126,20 \$ plus les taxes applicables (montant net de 6 431,74 \$), le tout conformément à leur facture datée du 25 mai 2017.

Que ce montant soit pris à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soit mandatée afin d'assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

280/07-08-17

#### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR LE REMPLACEMENT DE TABLES À PIQUE-NIQUE AU CAMPING MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé pour le remplacement de cinquante (50) tables à pique-nique au camping municipal à la compagnie « Les Quais écologiques 100 % cèdres inc. » au montant total de 11 750 \$ plus les taxes applicables (montant net de 12 336,03 \$), le tout conformément à leur facture datée du 16 mai 2017.

Que ce montant soit pris à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soit mandatée afin d'assurer le suivi de la présente résolution

### ADOPTÉE

281/07-08-17

#### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR LA RÉPARATION ET LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU TOIT DE LA SALLE COMMUNE DU CAMPING MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé pour la réparation et la réfection d'une partie du toit de la salle commune du camping municipal à la compagnie « Toiture de La Lièvre » au montant total de 5 650 \$ plus les taxes applicables (montant net de 5 931,79 \$), le tout conformément au bon d'achat numéro 30459.

Que ce montant soit pris à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

Que la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soit mandatée afin d'assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

282/07-08-17

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2017 se détaille comme suit :

Salaires :	215 869,12 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	102 934,77 \$
Comptes courants :	<u>478 718,82 \$</u>
<b>Total :</b>	<b><u>797 522,71 \$</u></b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

**ADOPTÉE**

283/07-08-17

#### ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique de remboursement visant à préciser les modalités de remboursement ou de non remboursement reliées au Service des loisirs et de la culture de la Ville de Rivière-Rouge, laquelle politique fait suite aux règlements imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture adoptés par le conseil municipal de la Ville.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit chargé de la mise en œuvre et de l'application de cette politique.

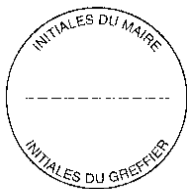
Qu'en l'absence du directeur du Service des loisirs et de la culture, l'application de la présente politique soit à la charge du directeur général ou du greffier et directeur général adjoint de la Ville.

**ADOPTÉE**

284/07-08-17

#### ADOPTION DES RÈGLES D'UTILISATION DU CAMPING MUNICIPAL POUR LA SAISON 2018

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

D'adopter les règles d'utilisation du camping municipal, connu sous le nom de Camping Sainte-Véronique, pour la saison 2018, telles que préparées en suivi de l'article 5 du Règlement numéro 298 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

### ADOPTÉE

285/07-08-17

### EMBAUCHE D'UN OFFICIER EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Sandrine Emmanuelle Séchaud au poste régulier à temps complet d'officier en bâtiment classe 12 échelon 5, à compter du 21 août 2017, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### ADOPTÉE

### DIVERS

286/07-08-17

### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ D'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA, VISANT À AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES À LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 315/11-07-16

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 315/11-07-16 adoptée lors de la séance d'ajournement du 11 juillet 2016 de façon à remplacer le paragraphe suivant :

« Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer sa part des coûts admissibles, soit un montant maximum de 66 000 \$, lequel montant devant être pris de la façon suivante :

- 41 000 \$ à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité,
- et 25 000 \$ à même le fonds de roulement de la Ville,

et que la Ville s'engage à payer sa part des coûts d'exploitation continus du projet précité. »

par le paragraphe suivant :

« Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer sa part des coûts admissibles, soit un montant maximum de 54 188,55 \$, lequel montant devant être pris de la façon suivante :

- 29 188,55 \$ à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité,
- et 25 000 \$ à même le fonds de roulement de la Ville,

et que la Ville s'engage à payer sa part des coûts d'exploitation continus du projet précité. ».

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

287/07-08-17

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

### **DEMANDE D'APPUI DE L'ORGANISME « INFO-EXCAVATION » POUR L'ADOPTION D'UNE LOI PROVINCIALE POUR LA PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer l'organisme « Info-Excavation » dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour l'adoption d'une loi visant la prévention des dommages aux infrastructures souterraines lors de travaux d'excavation, notamment en définissant clairement la responsabilité de tous les acteurs de l'industrie de la construction à cet égard et en rendant obligatoire une demande de localisation avant de creuser.

#### **ADOPTÉE**

288/07-08-17

### **POURSUITE DES ACTIVITÉS DE LA CARAVANE DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE DE LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement désire que les activités de la Caravane de l'environnement se poursuivent pour l'année scolaire 2017-2018 et qu'elle doit pour cela trouver de nouveaux partenaires financiers;

**CONSIDÉRANT** que, pour financer les activités de la Caravane de l'environnement, la Fondation sollicite une autorisation pour qu'elle dépose, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande dans le cadre du programme « Amélioration de la performance » de Tricentris;

**CONSIDÉRANT** que la Ville propose plutôt de transférer à la Fondation la moitié de la subvention de 50 cents par citoyen à recevoir de Tricentris dans le cadre de ce programme;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville accepte de transférer à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement, pour les activités de la Caravane de l'environnement pour l'année scolaire 2017-2018, la moitié de la subvention de 50 cents par citoyen, soit 25 cents par citoyen, à recevoir de Tricentris dans le cadre du programme « Amélioration de la performance ».

#### **ADOPTÉE**

289/07-08-17

### **DEMANDE DE SUBVENTION À TRICENTRIS – PROGRAMME « AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE »**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, à déposer une demande de subvention à Tricentris dans le cadre du programme « Amélioration de la performance ».

Que cette subvention servira, pour la moitié de la somme versée, à acheter des bacs à trois (3) voies devant être installés à l'extérieur du centre sportif et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour le bénéfice du public et, pour l'autre moitié de la somme versée, à soutenir les activités de la Caravane de l'environnement de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement pour l'année scolaire 2017-2018.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

290/07-08-17

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 34.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse